

# PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 7 AVRIL 2016

Séance du 7 avril 2016 Maison du Parc à Pélussin  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86  
Présidente : Mme PEREZ Michèle

### Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

#### Etaient présents :

M. CINIERY Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme PEYCELON Nicole  
M. TAITE Jean Pierre  
M. VIAL Raymond

#### Etaient représentés

Mme CUKIERMAN Cécile	Par M. DEVRIEUX Michel
M. HEYRAUD Stéphane	Par Mme MONCHOVET Michèle
Mme MASSEBOEUF Isabelle	Par M. MANDON Emmanuel
Mme SLEPCEVIC Sandra	Par M. TAITE Jean Pierre

#### Etait absente

Mme ROBERT Sophie

### Délégués Collège des Conseils Départementaux

#### Etaient présentes

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental Loire
Mme JURY Christiane	Conseil Départemental Rhône
Mme VIALLETON Marie Michèle	Conseil Départemental Loire

#### Etaient représentés

Mme PEYSSELON Valérie	Par Mme BESSON-FAYOLLE Corinne
Mme PUBLIE Martine	Par Mme JURY Christiane
M. REYNAUD Hervé	Par Mme FOREST Nicole

#### Etait excusée

Mme PERRIN Fabienne	Conseil Départemental Loire
---------------------	-----------------------------

#### Etait absente

Mme CUSTODIO Alexandra	Conseil Départemental Loire
------------------------	-----------------------------

### Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

### Délégués de la Communauté de communes

#### Etaient présents :

Mme DE LESTRADE Christine

M. DEVRIEUX Michel  
M. PERRET Jean Baptiste  
Mme RICHARD Béatrice  
M. ZILLIOX Charles

*Etaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. CHORON Denis  
M. SAUVIGNET Daniel

**Délégués des communes**

*Etaient présents*

M. BRIAS Bernard	Délégué de Véranne
Mme FRERING Odette	Déléguée de Chuyer
M. MARET Philippe	Délégué de Malleval
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de Roisey
M. SEGUIN Frédéric	Délégué de St Michel sur Rhône
M. VERNEY Jean Paul	Délégué de Maclas

*Etait absente*

Mme LEFEBVRE M. Chantal	Déléguée de Verin
-------------------------	-------------------

**Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

**Délégués de la Communauté de Communes**

*Etaient présents*

Mme DROIN Anne  
M. CHARDON Michel  
M. CHAVANA Jean Luc  
M. MALAURE Eric  
M. SCHMELZLE Pierre  
M. SOUTRENON Bernard

*Etaient absents*

M FOREL Vincent  
M. IMBERT Florent  
Mme LEVEQUE Patricia

### **Délégués des communes**

#### *Etaient présents*

Mme LECORNU Françoise	Déléguée de Colombier
M. MALOCHET Yves	Délégué de St Régis du Coin
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de Bourg Argental

#### *Etaient absents :*

M. ARNAUD Patrick	Délégué de Thélis la Combe
M. BRUNON François Xavier	Délégué Planfoy
M. DURSAPT Jean Louis	Délégué de Tarentaize
M. LE GRIS Sébastien	Délégué de St Sauveur en Rue
M. PRUD'HOMME J Claude	Délégué de St Romain les Atheux

### **Délégués Collège secteur de Condrieu**

#### **Délégués de la Communauté de communes**

#### *Etaient présents*

M. BONNEL Claude  
M. BRACCO Vincent

#### *Etait représentée*

Mme BERGER Corinne Par M. SCHMELZLE Pierre

#### *Etaient absents*

M. DARMANCIER Martial  
M. GADOUD Marc

### **Délégués des communes**

#### *Etait présent*

M. DURR Daniel Délégué de Condrieu

#### *Etait représentée*

Mme JAUD-SONNERAT Marie Pierre Par M. BRACCO Vincent

#### *Etaient absents*

M. GAUTHIER Robert	Délégué de Treves
M. LAGER Alain	Délégué de Tupin Semons
M. LECONTE Marc	Délégué de Loire sur Rhône

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

#### **Délégués de la Communauté urbaine de Saint Etienne Métropole**

#### *Etait présente*

Mme DREVON Chantal

Etaient excusés

Mme FAYOLLE Sylvie  
M. PORCHEROT J Philippe  
M. SEUX Jean François

Etait absente

Mme HUET Isabelle

**Délégués des communes**

Etaient présents

M. LACROIX Norbert	Délégué La Terrasse sur Dorlay
M. VALLUY J. Christophe	Délégué de Ste Croix en Jarez

Etaient absents

M. BARRIER Jean Alain	Délégué de Farnay
M. THOLOT Sébastien	Délégué La Valla en Gier

**Délégués Collège des Villes Portes**

**Délégués de la Communauté urbaine de Saint Etienne Métropole**

Etaient Présents

M. DUMAINE Sébastien  
M. GEYSSANT Daniel  
Mme FOREST Nicole  
M. PENARD Christophe

Etait excusé

M. FAVERJON Christophe

Etait représenté

M. GONNET J. Gabriel	Par M. GEYSANT Daniel
----------------------	-----------------------

Etait absente

Mme CHAZELLE Suzanne

**Délégués des Villes portes**

Etaient présents

M. CROZET Cédric	Délégué Sorbiers
Mme DE BEAUMONT Anne	Déléguée de Firminy
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué suppléant La Ricamarie
M. MICHAUT Marc	Délégué de L'Horme
M. LARGERON Patrick	Délégué Annonay
M. VINCENT Pierre	Déléguée suppléant Lorette

Etait représenté

M. GAGNEUR Jean François Par M. LARGERON Patrick

Etaient absents

M. BERGER J. Pierre Délégué de St Etienne  
Mme CHARBONNEL Christiane Déléguée de La Grand Croix  
Mme RUAS Janine Déléguée de St Martin la Plaine

**Assistaient également à la réunion :**

Mme MAZOYER Martine Déléguée suppléante Véranne  
M. MARTINEZ M. Andrée Déléguée suppléante St Jean Bonnefonds  
M. VALLET Olivier Délégué suppléant La Terrasse sur dorlay  
M. FAURE Raymond Comité Economique et Social  
M. FLEURIOT Gendarmerie Pélussin  
M. GIRARD Frédéric Région Rhône Alpes  
M. MAZZONI Jean Amis du Parc  
Mme PANNETIER Emmanuelle CPIE  
M. RIVORY Daniel Amis du Parc  
M. VINCENT Pierre Amis du Parc  
M. VERILHAC Jean Marc Trésorier Municipal  
M. CROS Pierre Le Progres  
Equipe du Parc

Etaient excusés

M. COUTEAUD Didier Dir. Départ. Cohésion Sociale  
M. DUMAS Jacques Fédération pêche Loire  
M. GERIN Pascal Président du CONIB  
M. GIBERT Directeur tourisme Loire  
Mme GOUX Mylène ONF  
M. GRENOT Jacques CRPF  
M. MARGUERON Christophe Architecte bâtiments de France Rhône  
M. RICCI Claude Chambre métiers Loire  
M. THOUMY Denis DDT Loire  
Mme WRIGHT Corinne DDT Loire  
M. ZIEGLER Georges Expansion 42

Michèle Perez accueille les membres du Comité syndical à la Maison du Parc.

Elle accueille les 10 élus régionaux désignés pour siéger au sein des instances du Parc naturel régional du Pilat, à savoir Mesdames ROBERT Sophie, SLEPCEVIC Sandra, PEYCELON Nicole, CUKIERMAN Cécile, MASSEBOEUF Isabelle et Messieurs CINIERY Dino, VIAL Raymond, TAITE Jean-Pierre, MANDON Emmanuel et HEYRAUD Stéphane. Tous n'ont pas pu être présents ce jour car il y a des réunions de préparation du Budget régional 2016.

Afin d'illustrer l'action du Parc sur le territoire, plusieurs élus interviennent en présentant une thématique particulière :

- **Vincent Bracco**, élu de Condrieu et de la Communauté de communes de la région de Condrieu, évoque l'énergie (économies et énergies renouvelables) en rappelant qu'historiquement le Parc a accompagné le développement du bois énergie et qu'aujourd'hui il est engagé dans une démarche TEPOS/TEPCV avec Saint Etienne Métropole. L'objectif est de diviser par 2 les consommations d'énergie et d'avoir 70% d'énergie renouvelable à horizon 2050. Il termine en présentant la centrale villageoise photovoltaïque des Haies, 1<sup>ère</sup> en France à avoir vu le jour et aujourd'hui en phase d'essaimage, projet initié par le Parc. Cette centrale villageoise est aujourd'hui le siège d'une nouvelle expérimentation pour un réseau électrique smart grid, le premier Smart grid en milieu rural de France

- **Martine Mazoyer**, élue de Véranne, explique qu'elle fait partie de plusieurs groupes de travail animé par le Parc et notamment celui en charge de la démarche « Changer d'ère ». Elle revient sur l'appel à projet « Un projet pour un mandat » lancé en 2015 et pour lequel la Parc a reçu beaucoup de réponses visant à accompagner et soutenir des actions visant le vivre ensemble. Dans le domaine culturel, Martine Mazoyer met en avant la programmation culturelle du Parc : « Concerts en balades et Scènes aux Champs » qui a lieu chaque année dans 6 communes différentes du Parc et qui draine énormément de monde. Elle en termine en indiquant que le Pilat est un territoire où l'on vit bien, avec un Parc qui favorise l'attractivité et le maintien voire la création d'activité.

- **Jean-Christophe Valluy**, élu de Sainte Croix en Jarez, explique qu'il est un jeune élu mais qu'il travaille depuis 25 ans dans des groupes internationaux. Il a découvert au Parc un monde d'expertise, d'échanges et d'engagement. Expertise avec les chargés de mission, échanges au niveau des élus du territoire et engagement physique lorsqu'il s'agit de mouiller sa chemise. Pour lui ce sont des éléments que l'on ne trouve pas dans les entreprises. Il souligne le programme Leader en indiquant que le territoire a obtenu 2,5M d'euros pour cette nouvelle programmation. Il rappelle que le précédent Leader, qui vient de se terminer, a accompagné 80 projets concernant 250 professionnels, pour un montant de subvention de 1,5 M d'euros et un montant d'investissement généré de 6M d'euros.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2015.**

Aucune observation n'étant formulée le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 12 NOVEMBRE 2015.**

Aucune observation n'est formulée.

### **3 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.**

Dans sa séance du 26 juin 2014, le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et de la Présidente.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et la Présidente doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

#### ***Compte rendu des décisions prises par le Bureau :***

La liste exhaustive des décisions prises, figure dans les comptes rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 12 novembre 2015.

**Compte rendu des décisions prises par la Présidente :**

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 15 mars 2016.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<b>Cf tableau ci-dessous</b>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics pour la période 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 15 mars 2016.**

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Montant</u>
Création de la charte graphique éditoriale et numérique	ATELIER MULTIPLE	25 700 € HT (tranche ferme)
Poursuite et finalisation de la mission d'assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les PLU	SOBERCO Environnement	18 875 € HT
Mission d'assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans le PLUi de la Communauté de Communes VivaRhône	SOBERCO Environnement	40 100 € HT
Gestion et protection d'un réseau de landes et friches collinéennes pour le maintien des sites de reproduction du Busard cendré	LPO Loire LPO Rhône	26 775 € HT 18 375 € HT
Concerts en balade	SOAR	32 400 € TTC

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette communication.

#### **4 - ELECTION DE TROIS MEMBRES DU BUREAU SUITE AUX ELECTIONS REGIONALES.**

La Présidente explique que, suite aux élections régionales et à la désignation de nouveaux élus pour représenter la Région Auvergne Rhône Alpes au sein des instances du Parc, il convient de procéder à une nouvelle élection des trois élus de la Région appelés à siéger au Bureau du Parc.

Elle rappelle que, conformément aux statuts du syndicat mixte, la désignation a lieu au sein du collège du Conseil régional.

Suite à l'appel à candidature, MM Dino CINIÉRI, Stéphane HEYRAUD, Emmanuel MANDON et Raymond VIAL se sont déclarés candidats.

Nombre de membres au sein du collège : 10

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins exprimés : 7

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant :

Dino CINIÉRI: 7 voix

Stéphane HEYRAUD: 0 voix

Emmanuel MANDON: 7 voix

Raymond VIAL : 7 voix

Dino CINIÉRI, Emmanuel MANDON et Raymond VIAL sont élus au Bureau du Parc.

Anne De Beaumont s'étonne de l'absence de parité au sein des désignations qui viennent d'avoir lieu. Nicole Peycelon rappelle qu'aucune femme n'était candidate pour siéger au Bureau.

#### **5 - DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT PAR LA METROPOLE DE LYON.**

Par délibération du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon sollicite son adhésion au syndicat mixte du Parc du Pilat.

A l'instar de Saint Etienne Métropole qui adhère au syndicat mixte aux côtés de 15 villes portes, la Métropole de Lyon adhérerait aux côtés de Givors. Cette adhésion n'emporte donc aucune modification sur le nombre de délégués siégeant au sein du Comité syndical et au Bureau, ni sur le montant des participations statutaires.

Conformément à l'article 2 des statuts actuellement en vigueur :

*« La composition du syndicat mixte peut être modifiée par l'admission ou le retrait de nouveaux membres pendant le classement.*

*Les nouvelles adhésions se feront après accord du Comité syndical, à la majorité qualifiée des deux tiers. Les nouveaux membres du Collège du Territoire devront, en outre, approuver la charte en cours de validité. »*

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la Métropole de Lyon au syndicat mixte du Parc du Pilat.

## **6 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT.**

Les statuts du syndicat mixte actuellement en vigueur ont été élaborés en 2012 pendant la procédure de révision de la Charte Objectif 2025.

Il est proposé aujourd'hui de toiler ces statuts afin de notamment prendre en compte les modifications institutionnelles intervenues en 2015 et 2016 (transformation des conseils généraux en conseils départementaux, union de la Région Rhône Alpes avec la Région Auvergne, transformation de Saint Etienne Métropole en communauté urbaine) et l'adhésion de la Métropole de Lyon acceptée par délibération séparée.

Dans la rédaction actuelle des statuts, aucune procédure particulière n'est précisée quant à leur modification. Par conséquent, c'est le droit commun des syndicats mixtes ouverts qui s'applique et le vote doit avoir lieu à la majorité qualifiée des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.

Le tableau joint en annexe présente la version des statuts telle qu'actuellement en vigueur, et la version modifiée telle que proposée.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les modifications des statuts telles que présentées et jointes en annexe à la présente délibération.

## **7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015.**

Peggy Le Nizerhy présente le compte administratif 2015 du Parc du Pilat. Le résultat de l'exercice 2015 et le résultat d'exécution du budget se présentent comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	4 032 745,47€	3 024 249,27€
Dépenses	4 032 745,47€	2 863 225,62€
Résultat de l'exercice		161 023,65€
Résultat reporté (exercice N-1)		431 484,14€
<b>Résultat cumulé</b>		<b>592 507,79€</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	926 074,54€	765 117,29€
Dépenses	926 074,54€	253 679,81€

Résultat de l'exercice		511 437,48
Résultat reporté (exercice N-1)		- 567 467,10€
<b>Résultat cumulé</b>		<b>- 56 029,62</b>

**D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 536 478,17€.**

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat.

Après cette présentation, la Présidente se retire et confie à Nicole Forest, Vice Présidente, la présidence de séance.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, le Comité syndical :

- déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes,
- approuve le compte administratif 2015.

Mme Anne de Beaumont s'interroge sur l'importance du montant des dépenses sur la ligne « Fêtes et Cérémonies ».

Peggy Le Nizerhy explique que ce montant comprend notamment le coût des repas du midi des agents d'entretien de la nature, soit 8 personnes en insertion travaillant à mi-temps, pris en charge par le Parc. Ces repas sont pris dans les restaurants du territoire.

Sandrine Gardet complète en indiquant que ce repas est, pour certaines de ces personnes en difficultés financières, souvent le seul vrai repas de la journée.

M. Cédric Crozet s'interroge sur la ligne « Autres indemnités » au sein du chapitre Charges de personnel.

Peggy Le Nizerhy explique que cela correspond au régime indemnitaire des agents du Parc.

M. Crozet estime également que les élus ne devraient pas bénéficier d'indemnités et qu'ils devraient assumer leur mandat bénévolement.

Michèle Perez explique qu'elle ne dispose d'aucun autre mandat et que l'indemnité touchée au niveau du Parc est donc la seule qui lui est versée. Par ailleurs elle ne sollicite jamais de remboursement de frais. Elle indique par ailleurs que ce débat a déjà eu lieu en début de mandat et qu'une délibération a été prise sur les indemnités des élus. Enfin, elle précise que le taux de présence aux réunions est pris en compte et qu'en cas d'absences trop nombreuses, l'indemnité n'est pas versée dans sa totalité.

## **8 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015.**

Peggy Le Nizerhy indique que, suite au vote du Compte administratif, il est nécessaire d'affecter le résultat de l'exercice 2015.

Elle rappelle que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	4 032 745,47€	3 024 249,27€
Dépenses	4 032 745,47€	2 863 225,62€
Résultat de l'exercice		161 023,65€
Résultat reporté (exercice N-1)		431 484,14€
<b>Résultat cumulé</b>		<b>592 507,79€</b>

<b>Investissement</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes	926 074,54€	765 117,29€
Dépenses	926 074,54€	253 679,81€
Résultat de l'exercice		511 437,48
Résultat reporté (exercice N-1)		- 567 467,10€
<b>Résultat cumulé</b>		<b>- 56 029,62</b>

**D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 536 478,17€.**

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>					<b>592 507,79€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					<b>50 000€</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					<b>542 507,79€</b>
Total affecté au c/ 1068 :					<b>50 000€</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>					
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement					

### **9 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2016.**

Peggy Le Nizerhy indique que dans sa séance du 3 décembre dernier, le Comité syndical a approuvé le Budget Primitif pour l'exercice 2016.

Suite à l'approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2015 et à la décision d'affectation du résultat par délibérations séparées, il est proposé l'approbation du Budget supplémentaire au regard des tableaux joints en annexe.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le Budget supplémentaire 2016 conformément aux tableaux joints en annexe à la présente délibération.

#### **10 - FIXATION D'UN TARIF POUR L'ORGANISATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE SUR LE PATRIMOINE TEXTILE.**

Dans le cadre des « Rendez-vous de mon Parc » 2016, le Parc du Pilat souhaite organiser des circuits découverte du patrimoine textile. Ces nouveaux rendez-vous viennent en résonance avec le programme « Pilat Textile » qui se décline sous une double dimension économique et patrimoniale.

Ces circuits s'articulent autour de visites, de rencontres avec des entreprises et d'un repas.

Le tarif proposé pour la participation à ces sorties est de 15€ pour les adultes et 10€ pour les enfants de moins de 12 ans.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité valide les tarifs proposés.

#### **11 - TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADES.**

Certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au regard de l'ancienneté acquise dans leur grade actuel.

Compte tenu de fonctions occupées par ces agents, la Présidente propose, sous réserve de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Loire, de leur permettre d'accéder à ces nouveaux grades à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour les agents qui auraient pu bénéficier d'un avancement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2016. Pour les autres, l'avancement aurait lieu à la date prévue au regard de leur ancienneté et figurant dans le tableau ci-joint.

Le surcoût de ces avancements de grade pour l'année 2016 s'élève à 5 169€ et a été provisionné au budget primitif 2016.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- créer les emplois correspondant aux nouveaux grades dans les conditions susmentionnées,
- supprimer les emplois correspondant aux anciens grades au 31 décembre 2016, à l'exception du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe maintenu dans l'attente de la réussite à l'examen professionnel de l'agent concerné.

Christiane Jury demande si tous les avancements de grades sont systématiquement acceptés ou non.

Peggy Le Nizerhy explique que seuls les avancements de grade qui sont en adéquation avec les fonctions occupées sont acceptés. Ainsi, certains agents qui pourraient bénéficier d'un avancement compte tenu de leur ancienneté se voient refuser cette possibilité.

#### **12 - DEMANDE D'AGREMENT POUR ACCUEILLIR DES PERSONNES CONDAMNEES A DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL (TIG).**

Le Service Pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Saint Etienne a contacté le Parc du Pilat pour savoir dans quelle mesure des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG) pourraient être accueillies dans ses services.

Le TIG est un travail non rémunéré, entre 40 et 240 heures, que doit exécuter le condamné. C'est une sanction prononcée par le tribunal correctionnel pour les majeurs et par le tribunal pour enfants pour les mineurs de 16 à 18 ans.

Après un travail en interne au Parc et en lien avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, il est proposé de demander l'agrément, permettant d'accueillir des personnes en TIG, auprès du juge d'application des peines.

Cette demande doit être accompagnée du ou des profil(s) de poste proposé(s). Trois profils seraient ouverts au Parc :

- au sein des équipes d'entretien de la nature,
- au sein du service des archives (1 personne à 1/5 de temps),
- au sein du service des Systèmes d'information (1 personne à plein temps).

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité émit un avis favorable pour solliciter l'agrément permettant d'accueillir des personnes en TIG et autorise la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires.

### **13 -INSTITUTION DU GROUPE D'ACTION LOCALE ET VALIDATION DE LA CONVENTION LEADER.**

Suite à la candidature délibérée en comité syndical le 15 octobre 2014, le Parc du Pilat a été sélectionné par la Région Rhône-Alpes le 6 février 2015 pour bénéficier du programme LEADER 2014-2020 et d'une enveloppe dédiée de 2 490 000 €.

Suite à cette décision notifiée au Parc par courrier le 19 février 2015, il est désormais nécessaire de valider la convention permettant d'instituer le « Groupe d'Action Locale » (GAL) qui, conformément aux obligations européennes, pilotera ce programme.

Sans existence juridique propre, ce GAL fonctionne selon 2 principes majeurs :

- **les décisions de ce GAL sont prises par un comité de programmation ad hoc** devant réunir au moins 51% de membres du secteur « privé » représentatifs de la société civile. Dans le Pilat, il a été convenu lors de la candidature de prévoir un groupe réunissant 27 membres dont 17 privés (cf. document joint).
- **les décisions du GAL** et en particulier du comité de **programmation seront juridiquement portées par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat**. Cela suppose une série d'engagements à prendre pour le Syndicat mixte.

Afin de formaliser les modalités de déploiement du programme LEADER et les différents engagements des différents partenaires impliqués, il est proposé aux membres du Comité Syndical:

- d'instituer le Groupe d'Action Locale Pilat qui pilotera localement LEADER,
- d'instituer le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat comme structure porteuse du GAL Pilat,
- d'autoriser la présidente à signer la convention proposée entre l'autorité de gestion des fonds européens alimentant LEADER – à savoir la Région Auvergne Rhône Alpes -, l'Autorité de Services et de Paiement et le Parc naturel régional du Pilat ainsi que tout document nécessaire à la formalisation de cette convention.

Il sera également proposé de déléguer au GAL et à son instance décisionnelle, la validation des annexes de la dite convention.

L'application de cette convention sera suivie par la Présidente du Parc, assistée par les 5 autres représentants du Parc (2 titulaires en plus de la Présidente et 3 suppléants) désignés au sein de l'organe décisionnel du comité de programmation par délibération du comité syndical du 3 décembre 2015.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'instituer le Groupe d'Action Locale Pilat qui pilotera localement LEADER,
- d'instituer le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat comme structure porteuse du GAL Pilat,
- d'autoriser la présidente à signer la convention proposée entre l'autorité de gestion des fonds européens alimentant LEADER – à savoir la Région Auvergne Rhône Alpes -, l'Autorité de Services et de Paiement et le Parc naturel régional du Pilat ainsi que tout document nécessaire à la formalisation de cette convention,
- de déléguer au GAL et à son instance décisionnelle la validation des annexes à la convention susmentionnée.

#### **14 –BONUS SUR L'ECONOMIE DE PROXIMITE.**

Après l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance, un échange sur le thème de l'économie de proximité est organisé.

**Charles Zilliox, Vice-président en charge du développement économique et social, introduit le « bonus ».**

Il rappelle que la contribution au développement économique est l'une des 5 missions des Parcs naturels régionaux et que lorsqu' on parle d'économie au Parc, on parle d'agriculture, de sylviculture, de filière bois, de tourisme, d'artisanat de commerce et aussi d'industrie.

Quand on parle d'économie, on parle d'économie sociale et solidaire mais aussi d'économie classique. Bref aucun sectarisme.

La priorité fixée collectivement dans la charte du Parc, est d'accompagner la création de biens et de services ancrés territorialement. Améliorer la performance, qu'elle soit économique, environnementale ou sociale, des collectivités et entreprises, maintenir et créer des activités génératrices d'emplois non délocalisables, et ce, dans le cadre d'une politique concertée de développement économique et de service, sont les objectifs définis.

Avant de laisser la parole à ses collègues, Charles Zilliox revient sur une action emblématique du Parc en matière de développement économique, parce qu'elle est également à l'origine des actions qui vont être présentées. Il s'agit de l'Opération Rurale Collective Artisanat Commerce du Pilat :

- animée par le Parc de 2006 à 2014,
- réalisée dans le cadre d'une mutualisation Parc-EPCI-Consulaires,
- elle a permis de capter **1,8 millions d'€ pour aider 255 entreprises à moderniser leur outil de travail. Cela a généré 6 millions d'€ d'investissement ayant majoritairement profités au territoire du Pilat** car les travaux aidés ont été principalement réalisés par des entreprises du Pilat (le Parc a fait l'avance des subventions de l'Etat obtenues pour ne pas pénaliser les entreprises).
- l'ORC a permis d'initier et de conforter des démarches collectives à l'échelle du Pilat intéressant un noyau motivé d'entreprises. Les chefs d'entreprises ont participé à des formations ou des ateliers

collectifs. La structuration de réseaux d'entreprises, tels les métiers d'art, fait partie des acquis de l'ORC.

### **Une démarche RSE de territoire, mais encore ?**

*Témoignage d'Odette FRERING, déléguée au Parc de Chuyer, membre de Cap Travaux, le groupement d'artisans du Pilat qui a expérimenté avec le Parc une telle démarche de responsabilité sociétale et environnementale de territoire.*

Odette Frering explique qu'elle a créé son activité en 2006 puis qu'elle a fédéré un groupement d'artisans (petites entreprises de 1 à 3 salariés) du Pilat intitulé Cap Travaux. Ce groupement est en capacité de réaliser l'ensemble des travaux de rénovation énergétique. Ils se sont posé la question de savoir comment se démarquer tout en ayant une approche globale porteuse de sens.

La démarche RSE engagée avec le Parc leur a permis de s'évaluer et de se comparer sur 1 an : 5 jours de formation, d'autoévaluation pour identifier tous les axes de progrès possibles.

Elle espère que cette démarche fera envie à d'autres artisans puisqu'elle permet de se poser les bonnes questions.

Didier Lazzareschi, chargé de mission au Parc ayant accompagné cette démarche, rappelle que le cadre de référence en matière de développement durable est aujourd'hui la Responsabilité Sociale et Environnementale (norme ISO 26 000) démarche surtout initiée dans les grandes entreprises. L'idée était de proposer cette démarche aux TPE/PME et de l'ancrer dans une approche territorialisée. Comment les entreprises peuvent-elles s'adapter à la demande locale ? Comment peuvent-elles répondre aux obligations d'hygiène et de sécurité ? Comment assurer une qualité de l'offre ? Comment construire un outil pour tout type d'entreprise voire une forme de labellisation ?

### **Le site [www.pilat-ecoacteurs.fr](http://www.pilat-ecoacteurs.fr) une initiative collaborative**

*Présentation du site écoacteurs du Pilat par l'entreprise A l'ombre des Bois (M. Ali Kéfif, entreprise basée à Malleval) et Didier Lazzareschi, chargé de mission éco-acteurs au Parc*

Ali Kéfif explique qu'il est artisan/charpentier à Malleval. Il a créé son activité en 2011 comme auto-entrepreneur puis a fait évoluer son statut au bout d'un an. Il travaille seul ou en équipe à géométrie variable selon les chantiers. Il est inscrit sur le site Eco acteurs du Pilat et a participé au groupe de travail animé par le Parc préalablement à la mise en place de ce site. L'intérêt est de s'inscrire dans un réseau de partenaires et d'éviter l'isolement qui est un risque dans ce genre d'activité.

L'intérêt du site est de pouvoir trouver des compétences complémentaires, de s'inscrire dans un territoire, d'être connu par les institutions et de toucher une clientèle sensible aux questions environnementales.

Charles Zilliox interroge Ali Kéfif sur les difficultés qu'il pourrait rencontrer à répondre aux appels d'offres.

Il indique ne pas avoir de difficulté car il est à l'aise avec l'écrit du fait de sa profession précédente. Mais ce n'est pas le cas de tous les artisans.

Didier Lazzareschi indique que le site éco acteurs est une vitrine. C'est un site partagé et les entreprises ont la main sur certaines fonctions.

Dino Cinieri explique que la vice-présidente en charge de l'économie à la Région Auvergne Rhône Alpes va entreprendre des formations pour les futurs chefs d'entreprise. Ils seraient exonérés de charges sociales pendant un an s'il y a création d'un emploi. Il indique également qu'il y a un enjeu pour les agriculteurs car Laurent Wauquiez souhaite faire de la proximité au sein des lycées et favoriser les entreprises locales.

## **Le Pilat, champ des CIGALES**

*Témoignage de la Cigalière Michèle MONCHOVET, déléguée au Parc de Bourg-Argental en lien avec Christine GAZEL, chargée de mission Economie Sociale et Solidaire au Parc qui présentera l'état d'avancement du travail entrepris au sein du Groupe de travail Economie de Proximité du Parc pour développer les outils de la finance participative en complément de ceux de la finance classique et en réponse aux besoins des entreprises du territoire.*

Michèle Monchovet rappelle qu'une Cigale est un Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire. Il y en a 250 en France dont 5 dans le Pilat (soit 100 habitants environ concernés). Ce sont les premières à avoir été créées en Rhône-Alpes. Ces 5 Cigales portent toutes le nom d'une rivière illustrant ainsi le dicton « *les petits ruisseaux font les grandes rivières* ». Une Cigale apporte un soutien humain et/ou financier. Elle apporte un regard extérieur sur le projet qu'elle examine et qui sera, s'il est retenu, accompagné par 2 parrains.

91 909€ ont été collectés sur le territoire, sur une base de 30€/mois en moyenne.

20 projets ont été accompagnés.

Christine Gazel indique qu'une enquête sur les besoins financiers des entreprises, tout domaine confondu, a été réalisée par le Parc. Cette enquête a également analysé quelles solutions existaient pour répondre à ces besoins, qu'il s'agisse d'outil de la finance classique ou d'outil de la finance participative. Le Parc a également évalué, dans le cadre de l'édition 2015 du Festival du cinéma solidaire du Pilat qu'il coordonne (en lien avec les Cigales et les cinémas du territoire et des villes-portes), la capacité des habitants du territoire à contribuer au développement des outils de la finance participative (comme les Cigales par exemple) qui complètent ceux de la finance classique. Sur la base de ces travaux, et dans le cadre du groupe de travail économie de proximité animé par le Parc, plusieurs pistes de travail ont été envisagées pour améliorer l'accès des entreprises (et associations) à ces outils financiers qu'ils soient classiques ou participatifs. Il a notamment été décidé de lancer deux expérimentations :

- la déclinaison locale d'une plateforme de crowdfunding,
- un partenariat avec une banque pour créer un produit d'épargne pour le Pilat.

Anne De Beaumont félicite toutes ces initiatives et cite l'exemple du quartier du Crêt de Roc à Saint Etienne pour un projet « Crêt de lien », structure qui a permis de rassembler des fonds permettant de faire des travaux pour relouer les rez-de-chaussée des immeubles à des commerçants.

## **Le textile : des ressources territoriales à valoriser**

*Présentation du projet Textile Vallée du Dorlay par Nicole FOREST Présidente du Groupe de travail Textile du Parc, déléguée de St Chamond au Parc*

Nicole Forest rappelle que le projet textile du Pilat concerne un territoire qui va au-delà de la vallée du Dorlay puisque l'industrie textile a marqué le territoire, laissant aujourd'hui un héritage en patrimoine matériel et immatériel très important.

Le projet sur la vallée du Dorlay vise à installer des créateurs, des professionnels dans le domaine de l'accessoire de mode. En 2015, des groupes de travail animés par le Parc se sont réunis et ont procédé à l'identification des locaux vacants et des atouts des différents lieux. Une réflexion sur la communication est en cours.

L'année 2016 va marquer le passage à l'action, sous l'impulsion du Parc, avec une forte volonté politique des élus concernés (Doizieux, Saint Paul en Jarez et La Terrasse sur Dorlay).

Ce projet a été présenté à Saint Etienne Métropole et a reçu un accueil favorable d'autant qu'il s'inscrit dans le cadre du projet LEADER animé par le Parc mais duquel Saint Etienne Métropole est partie prenante.

Une synthèse de ces travaux a lieu le 8 avril à Saint Paul en Jarez.

Dino Cinieri trouve cette idée géniale. Il fait le lien avec le volet formation dispensé notamment au lycée Adrien Testud au Chambon Feugerolles.

Avant de conclure cette séance, Michèle PEREZ présente Marie MIQUEY, volontaire en service civique pour Scouts et Guides de France, mise à disposition gratuitement au Parc pour notamment développer des chantiers Scouts sur le territoire du Pilat. Les collectivités membre du syndicat mixte du Parc sont invitées à faire remonter à Marie [mmiquey@parc-naturel-pilat.fr](mailto:mmiquey@parc-naturel-pilat.fr) leur proposition de chantier qui pourrait être confié à un groupe de jeunes.

Michèle PEREZ précise que 2016 est la troisième année de partenariat de ce type entre le Parc et Scouts et Guides de France.

La séance se conclut autour du verre de l'amitié.